

# LES ÉCHOS

LA HUITIÈME (9<sup>e</sup>) SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE JONQUIÈRE S'EST DÉROULÉE LE MERCREDI 28 OCTOBRE 2009.

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ◆ BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2009-2010

Les membres du conseil d'administration ont unanimement résolu d'approuver le budget du Fonds des investissements de l'exercice 2009-2010 en considérant les modifications apportées au budget présenté le 22 juin 2009 à la suite de la confirmation des allocations d'investissements reçues du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, le 25 septembre 2009. Ces modifications sont présentées dans le document intitulé « Cégep de Jonquière - Budget d'investissements 2009-2010 ».

### ◆ ADOPTION DE MESURES D'INTÉGRATION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Collège a l'obligation de se conformer à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Depuis 2001, les organismes qui sont assujettis à cette loi doivent mettre en place un programme d'accès à l'égalité pour les quatre catégories de personnes spécifiques à savoir les femmes, les Autochtones, les minorités ethniques et les minorités visibles. Depuis 2005, les personnes handicapées ont été ajoutées comme groupe visé par ladite loi. Comme le Cégep a constaté une sous-représentation des personnes handicapées parmi ses effectifs, il a procédé à l'élaboration de mesures d'intégration pour ces personnes et les membres du conseil d'administration ont unanimement résolu d'approuver les mesures d'intégration des personnes handicapées, ce qui complète le Programme d'accès à l'égalité en emploi.

### ◆ CENTRE DE PRODUCTION AUTOMATISÉE – RAPPORT ANNUEL 2008-2009

Les membres du conseil d'administration ont unanimement résolu d'approuver le rapport annuel du Centre de production automatisée puisque ce dernier est un Centre collégial de transfert et de technologie (CCTT) et qu'il doit faire approuver son rapport annuel afin de se conformer aux règles pour l'obtention des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

### ◆ PLAN DE TRAVAIL ÉCOBES – ANNÉE 2009-2010

Le centre ÉCOBES, Recherche et transfert est aussi, comme le Centre de production automatisée, un Centre collégial de transfert de technologie, spécifiquement en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN). En ce sens, il doit son financement, en partie, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Pour recevoir sa subvention, ÉCOBES doit déposer son plan de travail qui doit être entériné par le conseil d'administration. C'est pourquoi les membres du conseil d'administration ont unanimement résolu d'entériner le plan de travail 2009-2010 d'ÉCOBES pour la première année d'implantation de la planification stratégique 2008-2013.

### ◆ INFORMATION D'ORDRE GÉNÉRAL

#### 6.1) Élection d'un parent au conseil d'administration

Monsieur Michel Gravel a informé les membres que lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des parents des étudiantes et des étudiants du Cégep de Jonquière tenue le 7 octobre dernier, madame Line Gaudreault a été élue pour siéger à titre de parent au conseil d'administration du Collège, et ce, pour un mandat de deux ans.

#### 6.2) Correspondance

Les membres ont pris connaissance de diverses correspondances reçues.

### ◆ AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES ET APPROBATION

À la suite d'avis favorables émis par la commission des études, il a été résolu unanimement par les membres du conseil, d'approuver la *Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences extrascolaires (PIRAC)* et le *Rapport synthèse institutionnel d'évaluation des programmes*.

### ◆ DEMANDE D'AVIS À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Les membres du conseil ont demandé l'avis de la commission des études sur les éléments suivants :

- ✓ AEC Gestion de commerces;
- ✓ AEC Caissière – Caissier dans une institution financière;
- ✓ AEC Conseils Services financiers;
- ✓ AEC Génie industriel et amélioration continue.

### ◆ SANCTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES

Les membres du conseil d'administration ont approuvé l'attribution, pour le Cégep de Jonquière, de cinq diplômes d'études collégiales au secteur préuniversitaire, dix-sept diplômes au secteur technique et un diplôme sans mention. Pour le Centre d'études collégiales en Charlevoix, le conseil a approuvé l'attribution d'un diplôme d'études collégiales au secteur préuniversitaire. De plus, l'attribution de neuf attestations d'études collégiales au Service de la formation continue au Cégep de Jonquière a été approuvée.

◆ **AUTORISATION POUR LA RESTAURATION DES LABORATOIRES DE SCIENCES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE DU SAVOIR (PIDS)**

Le directeur général a expliqué que cette autorisation est nécessaire dans le suivi de la planification du dossier de la restauration des laboratoires de sciences. Il a donc été unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'autoriser la Direction des services administratifs et techniques à réaliser les travaux de restauration des laboratoires de sciences selon la planification et les conditions de la convention intervenue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le Cégep de Jonquière pour le programme d'infrastructure du savoir.

◆ **MONTAGE FINANCIER – PROJET CAMPS**

Le directeur général explique que le montage financier du Projet Camps a subi quelques modifications. Ville de Saguenay est toujours très intéressée par le projet et elle se propose même d'augmenter sa contribution, la faisant passer de quatre à six millions. La Ville de Saguenay a accepté d'être le maître d'œuvre de ce projet, mais elle doit attendre après les élections municipales avant de procéder. La subvention de neuf millions du gouvernement provincial pourrait être annoncée sous peu. Le projet étant estimé à 36 millions, monsieur Gravel demande aux membres de l'appuyer dans sa démarche pour trouver non pas deux, mais trois millions pour assurer un montage financier adéquat à ce projet. Il a donc été unanimement résolu que le Cégep de Jonquière s'engage à faire les démarches nécessaires pour trouver les trois (3) millions de dollars manquants au montage financier de trente-six (36) millions de dollars et, de ce fait, le conseil d'administration a annulé la résolution numéro 09.08.11 adoptée le 21 septembre dernier concernant la recherche d'un montant de deux (2) millions de dollars pour le financement du projet CAMPS.

◆ **ÉLECTIONS**

a. **Conseil d'administration**

Madame Nicole Landry a été réélue, sans opposition, présidente du conseil d'administration pour l'année scolaire 2009-2010.

Madame Thérèse Desgagné a été élue, sans opposition, vice-présidente du conseil d'administration pour l'année 2009-2010.

b. **Comité exécutif**

Madame Thérèse Desgagné a été réélue, sans opposition, membre du comité exécutif (1<sup>er</sup> poste) et monsieur Pierre Lavoie a été élu, sans opposition, membre du comité exécutif (2<sup>e</sup> poste) pour l'année scolaire 2009-2010.

◆ **MENTION SPÉCIALE**

Monsieur Michel Gravel veut féliciter chaleureusement monsieur Jean-Michel Gastonguay, enseignant en physique au Centre d'études collégiales en Charlevoix, qui est l'artisan d'un travail intitulé la « Ballade à la vitesse des années-lumière », réalisation qui mérite d'être soulignée. Il s'agit d'un parcours aménagé derrière le Manoir Richelieu et agrémenté de panneaux d'interprétation représentant les différentes composantes du système solaire, à une échelle réduite, respectant les dimensions et les distances des planètes du système solaire. Il souligne la présence de l'astrophysicien Hubert Reeves lors de l'inauguration de cet ouvrage. Il tient à féliciter les responsables et invite les membres à s'y rendre.

Par ailleurs, ayant appris que madame Sandra Houle ne se représenterait pas pour un autre mandat, les membres du conseil tiennent à souligner l'apport unique de cette personne et sa contribution remarquable au sein des organismes décisionnels auxquels elle a participé. Ils la remercient chaleureusement pour son dévouement.

◆ **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le mercredi 2 décembre 2009.

---

*Note importante : Le compte rendu donné ici est une synthèse des principaux points discutés au plus récent conseil d'administration et est livré à titre d'information seulement. Il n'est ni exhaustif ni ne prétend correspondre exactement ou complètement aux interventions, discussions ou résolutions qui ont eu cours dans le cadre de cette assemblée. Seul le procès-verbal signé par la présidente et la secrétaire générale est un document officiel au sens de la loi. Pour tout élément d'interprétation, on voudra donc référer à ce dernier document.*

---

LE SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES